



Point 14

Association du Service de consultation bernois pour sans-papiers; hausse de la contribution annuelle; décision

Proposition :

Le Synode approuve une contribution à l'association « Service de consultation bernois pour sans-papiers » sous forme de crédit récurrent de CHF 50'000.- par an pour la période 2014 - 2017 (compte n° 595.331.02).

1. L'association du Service de consultation bernois pour sans-papiers

Entre 70'000 et 300'000 personnes vivent en Suisse sans autorisation de séjour en règle. Elles font les ménages, gardent des enfants, travaillent sur des chantiers, dans des restaurants ou dans l'agriculture. Parmi celles-ci figurent également des demandeurs d'asile déboutés qui, depuis 2008, sont exclus de l'aide sociale et n'ont droit que sur demande à l'aide d'urgence de l'Etat. La problématique des sans-papiers est pleine de contradictions et loin d'être résolue. La politique officielle suisse a du mal à reconnaître les réalités et à voir les êtres humains et leurs droits au-delà de l'application du droit des étrangers et de l'asile, ainsi qu'à trouver des solutions pour que les droits fondamentaux soient respectés.

En 2004, le projet des Eglises « Rendre le quotidien plus humain – Respecter les droits fondamentaux des sans-papiers ! » a recommandé la création d'un service de consultation privé digne de confiance pour les sans-papiers du canton de Berne. Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, en collaboration avec des œuvres d'entraides, des syndicats, d'autres organisations ainsi que des particuliers, ont largement contribué à la fondation en 2005 de l'Association du Service de consultation bernois pour sans-papiers (VBBS) et à l'engagement d'une assistante sociale.

L'association a pour mission d'améliorer la situation sociale et juridique des sans-papiers, notamment par les mesures suivantes:

- conseil et accompagnement individuels et aide matérielle ponctuelle en cas d'urgence ;
- collecte d'informations et documentation des problèmes quotidiens des sans-papiers ;
- travail en réseau avec d'autres acteurs du secteur de la migration ;
- travail d'information et de sensibilisation ;
- lobbying politique.

La tâche principale du service est de conseiller les sans-papiers. Les consultations ont lieu dans les bureaux du service à l'Eigerplatz 5 à Berne et, depuis 2009, le mercredi après-midi (depuis juin 2013 un mercredi sur deux) dans le cadre du « goûter » organisé à la rue du Contrôle 22, dans les bureaux de l'Aide aux passants des Eglises biennoises. Un contrat de prestations a été conclu pour les questions juridiques avec le Centre bernois de consultation juridique pour personnes en détresse. En cas de problèmes de santé, les personnes concernées sont dirigées vers l'assistance médicale pour les sans-papiers de la Croix-Rouge suisse à Wabern. Le service collabore aussi avec l'Aide aux passants à Bienne, le service du travail social de l'Eglise catholique à Berne et d'autres services pour sans-papiers en Suisse.

En 2012, le service bernois a mené 1919 consultations. Parmi les 653 cas examinés figuraient 129 familles avec 227 enfants. Les sujets de préoccupation des personnes touchées sont très divers, allant de l'absence de caisse-maladie à des projets de mariage, en passant par des problèmes de scolarisation d'enfants. Sans l'aide d'un spécialiste, ils ne peuvent pas faire valoir leurs droits. Ils sont donc heureux de pouvoir enfin raconter leur histoire personnelle dans un environnement de confiance. Ils apprécient aussi beaucoup de petites aides matérielles ponctuelles.

L'association gère dans les régions du ressort territorial de notre Eglise le seul service de consultation pour sans-papiers reconnu disposant des connaissances spécifiques et du réseau de contacts nécessaire pour accomplir ce travail. D'autres groupements s'engagent surtout au niveau politique.

Outre les présidents actuels et anciens présidents des Conseils synodaux des Eglises nationales, des personnalités comme Endo Anaconda, Christine Beerli, Rolf Bloch, André Daguet, Urs Frieden, Nicole Loeb, Martino Mona, Dori Schaer-Born et Ulrich Zimmerli siègent également au Conseil consultatif.

On trouvera des informations complémentaires sur l'association dans le dépliant « Papierlos heisst nicht rechtlos! » (cf. annexe) et sur le site Internet www.sans-papiers.ch/bern.

2. Finances

Les dépenses de l'association se montent actuellement à environ CHF 370'000.- par an. Le principal poste au budget concerne les charges de personnel (CHF 205'000.-). L'association emploie une conseillère à 80%, une collaboratrice chargée des relations publiques et de la recherche de fonds à 80%, une secrétaire à 30%, et une stagiaire de la Haute école spécialisée en travail social à 100% pendant un semestre. Un montant de CHF 50'000.- est affecté aux aides matérielles ponctuelles.

Ces dernières années, l'association a pu participer au réseau de la CRS « Aide individuelle – exclusion de l'aide sociale » par l'entremise de la Croix-Rouge du canton de Berne. Elle recevait en échange une contribution annuelle de plus de CHF 200'000.- de la Fondation humanitaire CRS. Malheureusement, ce projet limité dans le temps est arrivé à échéance à fin 2012. L'association doit donc trouver de nouvelles sources de financement. Elle cherche de manière intensive de nouveaux membres et donateurs et mène de la recherche de fonds avec différents moyens.

Les réserves constituées ces dernières années (environ CHF 280'000.-) devraient permettre de couvrir à peu près le déficit de 2013, ou le déficit de deux années en cas d'excédent de recettes de CHF 100'000.-. En revanche, si l'association ne parvient pas à trouver suffisamment de ressources d'ici la fin de l'année, elle devra réduire son offre de consultation et licencier du personnel, ou l'engager à des taux d'activité réduits.

Il ne faut pas espérer pour l'instant de participation des pouvoirs publics, même si ceux-ci ont reconnu le bien-fondé du service. Le programme d'austérité prévu par le canton rend la situation encore plus difficile. Les contributions des Eglises constituent donc, avec celles des paroisses protestantes et catholiques et celles des particuliers, un pilier important du financement de l'association.

3. Contribution des Eglises

Ces dernières années, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont versé une contribution annuelle de CHF 30'000.-. La participation de l'Eglise catholique romaine selon la clé de répartition de la Conférence interconfessionnelle (CIC) s'est montée à CHF 8'000.-, alors que les catholiques-chrétiens et les communautés juives ont payé leur cotisation de membre de CHF 250.-, montant qui dépasse déjà largement la clé de la CIC.

Le Conseil synodal recommande de poursuivre et d'intensifier cette mission diaconale en faveur d'individus marginalisés. Compte tenu du fort accroissement des tâches à accomplir et de la situation financière de l'association, il estime qu'une augmentation de la contribution à CHF 50'000.- est justifiée. L'Eglise catholique romaine serait en principe prête à augmenter sa participation de manière équivalente à plus de CHF 13'000.- francs. Ces contributions ne sont pas indexées sur le renchérissement du coût de la vie.

L'Ancien Testament nous présente un Dieu qui fait le choix des déshérités, et dans le Nouveau Testament, il devient évident, à travers les actes et les paroles de Jésus, que Dieu se tient avant tout aux côtés des malades, des personnes marginalisées et des étrangers. C'est pourquoi l'Eglise a considéré depuis ses origines qu'elle avait un devoir particulier de solidarité envers les personnes défavorisées, devoir qu'elle concrétise à travers son action diaconale (tiré des « Sept principes de politique migratoire, un état des lieux du Conseil synodal, 3^{ème} principe, 2012).

Le Conseil synodal

Annexes:

- Dépliant « Papierlos heisst nicht rechtlos! »
- Comptes 2012 / budget 2013 de l'association